

AFFAIRE N° 1

AFFECTATION d'un terrain communal sis à la Bretagne (Cimetière)

LE MAIRE demande au Conseil de bien vouloir se prononcer sur l'affectation du terrain communal sis à la Bretagne et appartenant à la Commune de Saint-Denis.

En l'absence de M. Maurice ROBERT, il demande à M. MONDON de donner son point de vue à ce sujet.

M. MONDON. - On s'est bien souvent posé la question de savoir si on doit affecter le terrain dont parle M. le Maire à un terrain de sports ou bien en faire un cimetière. Pour des raisons multiples, je crois que nous devons adopter la deuxième solution. Je suis persuadé que nous répondrons au désir des habitants de ce hameau.

LE MAIRE. - D'ailleurs un terrain de sports exige une superficie beaucoup plus grande.

Messieurs, vous avez entendu l'opinion de M. MONDON; Avant de mettre aux voix, je précise que j'avais demandé aux habitants de la Bretagne leur avis. Ils ne me l'ont pas fait connaître de manière précise, les uns préférant continuer à inhumer leurs morts dans le cimetière de la Rivière des Pluies, les autres souhaitant pouvoir le faire dans leur propre village.

L'affectation du terrain comme cimetière est adoptée à l'unanimité.